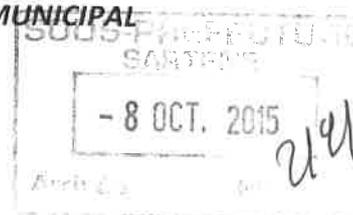


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 29/2015

Séance du 26 septembre 2015



OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2 EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET.

Nombre de membres : **10**
Afférents au conseil : **10**
En exercice : **10**

Date de la convocation : 18/09/2015
Date d'affichage : 18/09/2015
Ayant délibéré : 7 Votés Pour : 7
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil quinze, le vingt-six septembre à 11 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

| Etaient présents | Etaient représentés |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| M. MILLO Jean-Luc | Mme GUIQUET Sandra |
| M. CIPRIANI Jean-Marie | |
| M. POLI Jean-Baptiste | Etaient absents |
| M. BRUNETTI Alain | Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne |
| M. MARTINO Enzo | M. MANTESE Jean-François |
| Mme OBENAUSS née DURAND Isabelle | M. POLI Pierre-Antoine |

- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de procéder à la sécurisation du contrat de l'agent qui est affecté à l'entretien des bâtiments communaux. Compte tenu des engagements pris sur la résorption des emplois précaires, il apparaît naturel que cet agent puisse bénéficier des avantages liés au cadre d'emploi de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter ce personnel sur un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30) conformément au décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux. Le tableau sera complété en ce sens. Les dépenses résultant de cette création sont prévues au budget.

Après avoir oui Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la création à compter du 01/10/2015 d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet.
- Décide de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 29/09/2015

Le Maire

Jean-Luc MILLO

